

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP



NOM DU CONTROLEUR	MONTIGAUD Emmanuel	
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	079Z7016	<i>Montigaud Emmanuel</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CONTROLE THOUARS POIDS LOURDS ZONE TALENCIA 10 RUE ROBERT SCHISLER 79100 - THOUARS	
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S079Z112	
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	17/02/2025	
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE	<i>Roland Yves Lejeune</i>
AUDITEUR STAGIAIRE	Jean-Marc BERNAY	<i>Jean marc Bernay</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TCP

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

CONTROLE COMPLET BONNES CONNAISSANCES TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES.
UTILISATION REGLEMENTAIRE DES EQUIPEMENTS DE CONTROLE.

DECISION :	FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	17/02/2026
-------------------	------------------	----------------------------------	-------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.
NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

En application des dispositions prévues au point C1 de annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié :

**Maintien de la qualification relative au contrôle technique des véhicules lourds,
hors transports en commun de personnes et transports de marchandises dangereuses (Q1)**

"Le contrôleur disposant de deux audits favorables réalisés au titre des points C. 2.1.4 (qualification Q2) et C. 3.1.4 (qualification Q3) de la présente annexe est dispensé de l'audit au titre du présent point (qualification Q1)."

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : MONTIGAUD Emmanuel



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : EP-719-WQ Catégorie de véhicule : CAR Energie : GO
Date de mise en circulation : 11/08/2017 N° PV : 25025470

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
24021233	11/01/2024	RAS
24021936	11/03/2024	RAS
24022007	18/03/2024	RAS
24022186	05/04/2024	RAS
24022906	14/06/2024	RAS
24022906	14/06/2024	RAS
24023283	24/07/2024	RAS
24023873	30/09/2024	RAS
24024120	22/10/2024	RAS
24024430	22/11/2024	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : MONTIGAUD Emmanuel



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 9 - Contrôles supplémentaires - TCP	CONFORME
FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile	CONFORME	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS	Non concerné.	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : MONTIGAUD Emmanuel



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
PREPARATION		CONFORME
SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 9 - Contrôles complémentaires TCP	CONFORME
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD



NOM DU CONTROLEUR	MONTIGAUD Emmanuel	
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	079Z7016	<i>Montigaud Emmanuel</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CONTROLE THOUARS POIDS LOURDS ZONE TALENCIA 10 RUE ROBERT SCHISLER 79100 - THOUARS	
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S079Z112	
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	17/02/2025	
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE	<i>Roland Yves Lejeune</i>
AUDITEUR STAGIAIRE	Jean-Marc BERNAY	<i>Jean marc Bernay</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TMD

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires
CONTROLE COMPLET BONNES CONNAISSANCES TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES. UTILISATION REGLEMENTAIRE DES EQUIPEMENTS DE CONTROLE.

DECISION :	FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	17/02/2026
-------------------	------------------	----------------------------------	-------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.
 NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

En application des dispositions prévues au point C1 de annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié :

**Maintien de la qualification relative au contrôle technique des véhicules lourds,
hors transports en commun de personnes et transports de marchandises dangereuses (Q1)**

"Le contrôleur disposant de deux audits favorables réalisés au titre des points C. 2.1.4 (qualification Q2) et C. 3.1.4 (qualification Q3) de la présente annexe est dispensé de l'audit au titre du présent point (qualification Q1)."

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : MONTIGAUD Emmanuel



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : DW-063-QG Catégorie de véhicule : CAM Energie : GO
Date de mise en circulation : 06/03/2002 N° PV : 25025462

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
24021495	01/02/2024	RAS
24021918	08/03/2024	RAS
24022198	05/04/2024	RAS
24022422	26/04/2024	RAS
24023044	27/06/2024	RAS
24023556	22/08/2024	RAS
24023779	17/09/2024	RAS
24023827	23/09/2024	RAS
24024172	28/10/2024	RAS
24024179	29/10/2024	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : MONTIGAUD Emmanuel



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 14 - Contrôles supplémentaires - TMD	CONFORME

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
PREPARATION		CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : MONTIGAUD Emmanuel



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 14 - Contrôles complémentaires TMD	CONFORME
MODALITES FINALES		CONFORME